

# La Communauté de communes de Petite Camargue, c'est quoi ?

La Communauté de communes de Petite Camargue, créée en 2002, c'est 203,59 km<sup>2</sup> de superficie totale, 27 136 habitants, 2 800 entreprises installées, dont 80 implantées en Zones d'Activités, c'est enfin 5 communes membres : Aimargues, Aubord, Beauvoisin, le Cailar et Vauvert. Elle est dotée de compétences obligatoires, d'autres optionnelles et certaines facultatives, pour un service public au plus proche de vos attentes.

**Plus d'informations sur le [www.petitecamargue.fr](http://www.petitecamargue.fr)**

## Compétences obligatoires

Article L. 5214-16 du CGCT

Aménagement de l'espace.  
Développement économique.  
GEMAPI (Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations).  
Accueil des gens du voyage.  
Déchets des ménages et déchets assimilés.

## Compétences optionnelles

Article L. 5214-16 du CGCT

Protection et mise en valeur de l'environnement, le cas échéant dans le cadre de schémas départementaux et soutien aux actions de maîtrise de la demande d'énergie.  
Politique du logement et du cadre de vie.  
Création, aménagement et entretien de la voirie.  
Maisons de services au public.

## Compétences facultatives

Article L. 5211-17 du CGCT

Construction, entretien et fonctionnement d'équipements culturels, sportifs ou sociaux d'intérêt communautaire.  
Partenariat pour les manifestations d'art et de traditions.  
Gestion de la restauration scolaire.  
Entreprises, emploi, insertion et formation.  
Hors GEMAPI.  
Service Public d'Assainissement Non Collectif.  
Information géographique (SIG).  
Transports (schéma de déplacement et transport intercommunal).  
Réflexion en vue de l'élaboration d'un contrat local de sécurité.  
Création et gestion d'une police municipale intercommunale d'intérêt communautaire.  
Entretien, fonctionnement et développement de la Maison de Justice et du Droit.

